

Transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales dans le projet de loi de finances pour 2017

En millions d'euros : en autorisations d'engagement (AE)	LFI 2016	PLF 2017 à périmètre constant	Evolution PLF 2017 constant / LFI 2016	Mesures de transfert et de périmètre en PLF	PLF 2017 à périmètre courant
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la dotation globale de fonctionnement (DGF)	33 222	30 862,2	-7%	-1,7	30 860,5
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs (DSI)	17,2	15,1	-12%		15,1
Dotation de compensation des pertes de base de la taxe professionnelle et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	73,7	73,7	0%		73,7
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	6 047	5 524	-9%		5 524
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale - en partie, variable d'ajustement (1)	1 637	2 139	31%		2 139
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (Dot ²) - variable d'ajustement (1)	629	488	-22%		488
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (DUCSTP) - variable d'ajustement (1)	163	127	-22%		127
Dotation élu local (DEL)	65	65	0%		65
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit de la collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse	41	41	0%		41
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)	500	500	0%		500
Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	326	326	0%		326
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	661	661	0%		661
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire (DGCES)	2,7	2,7	0%		2,7
Dotation de compensation de la réforme de la Taxe professionnelle (DCRTP) - en partie, variable d'ajustement (1)	3 324	2 848,5	-14%		2 848,5
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants	4	4	0%		4
Dotation de compensation de la réforme de la fiscalité à Mayotte	83	83	0%		83
Dotation de garantie des reversements des FODPT - variable d'ajustement (1)	423	328,9	-22%		328,9
Fonds de compensation des nuisances aéronautiques	6,8	6,8	0%		6,8
PSR de compensation du versement transport (2)	78,8	81,5	3%		81,5
TOTAL Prélèvements sur recettes	47 505	44 178	-6,6%	-1,7	44 176
Dotation équipement des territoires ruraux (DETR)	816	1 000	23%		1 000
Dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements - DSL (3)	800	816	2%	-236	580
Dotation pour les titres sécurisés	18	18	0%		18
Régisseur police municipale	0,5	0,5	0%		0,5
Dotation de la politique de la ville (ex-DDU)	100	100	0%		100
Dotation globale d'équipement des départements	216	216	0%		216
Dotation générale de décentralisation (Mission RCT)	1 615	1 615	0%	0	1 615
Dotation générale de décentralisation Communes	130	130	0%		130
Dotation générale de décentralisation Départements	265	265	0%		265
Dotation générale de décentralisation Régions	994	994	0%		994
Subventions communes en difficulté	226	226	0%		226
Subventions communes en difficulté	2	2	0%		2
Fonds calamités publiques	28	55	96%		55
Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) (4)	69,4	80,4	16%	-80,4	0
Dotations Outre-mer	139	139	1%		139
TOTAL Mission Relations avec les collectivités territoriales (hors crédits DGCL et TDIL)	3 804	4 042	6%	-316,1	3 726
Total concours de l'Etat en faveur des collectivités territoriales (hors crédits DGCL et TDIL)	51 108	48 220	-5,7%	-318	47 903
Subventions de fonctionnement et d'équipement aux collectivités des autres ministères (5)	2 242	2 988	33%	294	3 282
Subventions pour travaux divers d'intérêt local (TDIL) (6)	93,6	5,4	-94%		5,4
Contepartie de divers dégrèvements législatifs	11 241	11 179	-1%		11 179
Produit des amendes de police de la circulation et des radars	872	865	-1%		865
Transferts financiers de l'Etat hors fiscalité transférée et formation professionnelle (7)	65 357	63 057	-3,5%	-24	63 034
Fiscalité transférée au titre de l'acte I de la décentralisation (loi du 7 janvier 1983)	10 064	11 333	12,6%	0	11 333
Cartes grises (régions)	2 140	2 174	2%		2 174
Droit départemental d'enregistrement et taxe de publicité foncière (hors DMTO-RTP)	7 924	9 159	16%		9 159
Fiscalité transférée au titre de l'acte II de la décentralisation	12 588	12 699	0,9%	0	12 699
Quote-part de TICPE (départements) - loi n°2003-1200 du 18 décembre 2003 & loi n°2008-1249 du 1 ^{er} décembre 2008 (RM/RSA)	5 861	5 861	0%		5 861
Acie II hors RSA (principalement loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales - LRL) et compensation de la suppression de la "vignette"	6 727	6 838	1,6%	0	6 838
dont quote-part de TICPE (régions)	3 437	3 553	3,4%		3 553
dont quote-part de TICPE (départements)	671	671	0%		671
dont quote-part de TSCA (départements)	2 619	2 613	0%		2 613
Fiscalité transférée suite à la réforme de la fiscalité directe locale	7 085	7 310	3,2%	0	7 310
Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) (départements)	3 359	3 394	1%		3 394
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) (communes)	753	771	2%		771
Droit départemental d'enregistrement et taxe de publicité foncière (DMTO-RTP)	498	576	16%		576
Frais de gestion (TH, TFPB, TFPNB)	2 476	2 570	4%		2 570
Fiscalité transférée à divers titres	1 082	1 085	0,4%	18	1 104
Quote-part de TSCA au titre de l'article 53 de la LFI pour 2005 (SDIS - départements)	1 037	1 037	0%		1 037
Quote-part de TSCA au titre de l'article 11-1I de la LFR pour 2006 (BMP de Marseille)	10	10	0%		10
Quote-part de TICPE attribuée au Département de Mayotte	17	17	1,8%		17
Quote-part de TICPE liée aux lois MAPTAM et NOTRE	18	22	23%	18	40
Fiscalité transférée au titre du pacte de confiance et de responsabilité					
Frais d'assistance et de recouvrement de la TFPB au profit des départements (fonds de compensation périséués)	906	951	5%		951
Total Fiscalité transférée hors formation professionnelle et apprentissage (8)	31 726	33 379	5,2%	18	33 397
Financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	2 863	2 951	3,1%	5	2 956
Panier de ressources au profit des régions dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle	955	957	0%	0	957
dont quote-part de TICPE formation professionnelle	305	305	0%		305
dont frais de gestion de la TH de la CVAE et de la CFE	650	652	0%		652
Panier de ressources au profit des régions au titre de l'apprentissage	1 909	1 993	4,4%	5	1 998
- dont Fonds régional de l'apprentissage	1 639	1 721	5%	5	1 726
dont CAS FNDMA (9)	1 491	1 573	6%		1 573
dont TICPE financement de l'apprentissage	148	148	0%	5	153
- dont TICPE Prime à l'embauche	233	235	1%		235
- dont TICPE - TPE Jeunes apprentis	36	37	2%		37
TOTAL Transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales	99 946	99 387	-0,6%	-1	99 386
TOTAL Transferts financiers de l'Etat hors TDIL	99 852	99 381	-0,5%	-1	99 381

(1) En PLF 2017, le périmètre des variables d'ajustement est élargi à la DCRTP des régions et des départements, aux FDPPTP et à l'intégralité de la Dot². Sur ce périmètre élargi, le taux de minoration des variables d'ajustement minorées correspond à une cible 2017 de 2 745 M€, soit un taux moyen de minoration par rapport à la LFI 2016 de - 21,5 %.

(2) La prévision PLF 2017 correspond aux travaux de la mission GAGS/GEGDD d'accompagnement de la mise en oeuvre du PSR versement transport, encore en cours. Les montants définis 2016 et 2017 et les modifications législatives trouveront leur place en PLFR.

(3) En PLF 2017, 236 M€ sont transférés au programme 112 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » de la mission « Politiques des territoires » pour le financement des contrats de ruralité et des contrats Etat-régions.

(4) En PLF 2017, les crédits du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) sont transférés au sein du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques du ministère de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'Etat ». 58,3 M€ continuent de bénéficier directement aux collectivités.

(5) En PLF 2017, la prévision relative aux subventions des ministères aux collectivités tient compte des crédits du plan "France Très Haut Débit".

(6) Comme chaque année, le montant des TDIL est complété lors du débat parlementaire.

(7) Ce montant n'inclut pas les crédits du Fonds de soutien aux collectivités ayant souscrit des emprunts structurés, créé par l'article 92 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014.

(8) Les montants figurant dans les mesures de transfert et de périmètre intègrent d'une part la mise en oeuvre des clauses de garantie des droits à compensation historique et d'autre part les ajustements des droits à compensation du PLF 2016.

(9) Les dépenses du CAS FNDMA sont ici présentées conformes au PLF qui sera déposé au Parlement.